



Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

États financiers Aux 31 décembre 2014 et 2013 (En dollars canadiens)

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2-3
États de la situation financière	4
États du résultat global	5
États des variations des capitaux propres	6
États des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-41



Raymond Chabot Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de
Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.

Place du Québec
888, 3e Avenue
Val-d'Or (Québec) J9P 5E6

Téléphone : 819 825-6226
Télécopieur : 819 825-1461
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Ressources de la Baie d'Uragold Inc., qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2014 et 2013, et les états du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les états des flux de trésorerie pour les exercices terminés aux 31 décembre 2014 et 2013, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.


Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société Ressources de la Baie d'Uragold Inc. aux 31 décembre 2014 et 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés aux 31 décembre 2014 et 2013, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Observation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers qui indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

 Raymond Clabot *Comptable* S.E.N.C.R.L. ¹

Val-d'Or
Le 27 avril 2015

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A111174

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

États de la situation financière

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

	Notes	31 décembre 2014 \$	31 décembre 2013 \$
ACTIF			
Courant			
Trésorerie		54 335	28 159
Titres négociables d'une société d'exploration minière cotée	-	-	571 255
Taxes sur les produits et services à recevoir		13 788	31 778
Crédits d'impôt à recevoir		49 750	18 557
Frais payés d'avance		2 958	215
Avances aux dirigeants, sans intérêt		63 800	-
Prêts à une société, 1 % (taux effectif de 3 % et valeur nominale de 80 000 \$)		75 390	-
Prêts aux administrateurs, dirigeants et à des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant	6	221 458	-
		<u>481 479</u>	<u>649 964</u>
Non courant			
Actifs d'exploration et d'évaluation	7	1 270 089	1 858 861
Immobilisations corporelles	8	350	678
		<u>1 270 439</u>	<u>1 859 539</u>
Total de l'actif		<u>1 751 918</u>	<u>2 509 503</u>
PASSIF			
Courant			
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	9	273 206	261 138
Dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur, sans intérêt		-	387 009
Billet à payer	10	-	180 000
		<u>273 206</u>	<u>828 147</u>
Non courant			
Dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur, sans intérêt (taux effectif de 1,98%)	6	497 818	-
Billets à payer	10	230 000	-
		<u>727 818</u>	<u>-</u>
Total du passif		<u>1 001 024</u>	<u>828 147</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	11	18 717 584	18 018 709
Surplus d'apport		308 586	358 911
Résultats non distribués		(18 275 276)	(16 696 264)
Total des capitaux propres		<u>750 894</u>	<u>1 681 356</u>
Total du passif et des capitaux propres		<u>1 751 918</u>	<u>2 509 503</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Les états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 27 avril 2015.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(s) Patrick Levasseur, Administrateur

(s) Bernard J. Tourillon, Administrateur

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

États du résultat global

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

	Notes	Exercice terminé le 31 décembre	
		2014	2013
		\$	\$
Dépenses			
Salaires et charges au titre des avantages du personnel	12.1	419 742	500 851
Autres charges opérationnelles	14	421 845	331 068
Amortissement des immobilisations corporelles		328	466
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation ⁽¹⁾		786 227	169 437
Résultats opérationnels		<u>1 628 142</u>	<u>1 001 822</u>
Autres revenus et dépenses			
Produits financiers	15	27	395 548
Charges financières	15	(150 591)	(73 483)
Gain sur règlement de dettes		104 283	-
		<u>(46 281)</u>	<u>322 065</u>
Résultat net et résultat global total pour l'exercice		<u><u>(1 674 423)</u></u>	<u><u>(679 757)</u></u>
Résultat par action			
Perte nette de base et dilué par action	16	<u>(0,03)</u>	<u>(0,01)</u>

⁽¹⁾ Inclus un crédit d'impôt recouvré sur une propriété radiée d'un montant de 27 793 \$ en 2013.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

États des variations des capitaux propres

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(En dollars canadiens)

	Notes	Capital- actions	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
		\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} janvier 2013		17 490 238	587 121	(16 287 994)	1 789 365
Unités émises dans le cadre de placements privés	11.1	523 471	10 854	-	534 325
Émission pour paiement d'une dette fournisseur	11.1	5 000	-	-	5 000
Paiements fondés sur des actions	12.2	-	42 434	-	42 434
Expiration d'options et bons de souscription		-	(281 498)	281 498	-
Frais d'émission d'unités		-	-	(10 011)	(10 011)
		<u>18 018 709</u>	<u>358 911</u>	<u>(16 016 507)</u>	<u>2 361 113</u>
Total du résultat net et du résultat global pour l'exercice		-	-	(679 757)	(679 757)
Solde au 31 décembre 2013		<u>18 018 709</u>	<u>358 911</u>	<u>(16 696 264)</u>	<u>1 681 356</u>
Unités émises dans le cadre de placements privés	11.1	200 000	-	-	200 000
Unités à être émises dans le cadre de placements privés	11.1	487 575	54 175	-	541 750
Émission pour paiement d'une dette fournisseur	11.1	11 300	-	-	11 300
Expiration d'options et bons de souscription		-	(104 500)	104 500	-
Frais d'émission d'unités		-	-	(9 089)	(9 089)
		<u>18 717 584</u>	<u>308 586</u>	<u>(16 600 853)</u>	<u>2 425 317</u>
Total du résultat net et du résultat global pour l'exercice		-	-	(1 674 423)	(1 674 423)
Solde au 31 décembre 2014		<u>18 717 584</u>	<u>308 586</u>	<u>(18 275 276)</u>	<u>750 894</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

États des flux de trésorerie

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

Notes	Exercice terminé le	
	2014	2013
	\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net	(1 674 423)	(679 757)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	328	466
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation	786 227	169 437
Paiements fondés sur des actions	-	42 434
Gain sur règlement de dettes	(104 283)	-
Variation de la juste valeur des titres négociables d'une société d'exploration minière cotée	79 180	(395 528)
Écart d'actualisation – dus aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur	(30 440)	-
Écart d'actualisation – prêts aux administrateurs, dirigeants et à des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant	13 542	-
Écart d'actualisation – prêts à une société	4 610	-
Salaire et charges au titre des avantages du personnel	242 707	-
Charges financières	71 097	54 832
Variation nette des éléments du fonds de roulement	18 (37 428)	84 401
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	<u>(648 883)</u>	<u>(723 715)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Ajout aux actifs d'exploration et d'évaluation	(251 153)	(117 014)
Disposition de titres négociables d'une société d'exploration minière cotée	492 075	249 273
Crédits d'impôt reçus	16 476	32 479
Prêts à une société	(80 000)	-
Prêts aux administrateurs, dirigeants et à des sociétés détenues par un administrateur	(235 000)	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	<u>(57 602)</u>	<u>164 738</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'unités dans le cadre de placements privés	741 750	534 325
Frais d'émission d'unités	(9 089)	(10 011)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>732 661</u>	<u>524 314</u>
Variation nette de la trésorerie	26 176	(34 663)
Trésorerie au début de l'exercice	<u>28 159</u>	<u>62 822</u>
Trésorerie à la fin de l'exercice	<u>54 335</u>	<u>28 159</u>

Pour des informations additionnelles sur les flux de trésorerie voir la note 18.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Ressources de la Baie d'Uragold Inc. (ci-après la « société ») se spécialise dans l'exploration de l'or et de quartz dans des sites miniers situés au Québec.

2. CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION ET CONFORMITÉ AUX IFRS

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) incluant l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, laquelle prévoit que la société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Étant donné que la société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des dépôts de minéraux économiquement exploitables, la société n'a pas généré de revenus ni de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant. Au 31 décembre 2014, la société a des résultats non distribués accumulés négatifs de 18 275 276 \$ (16 696 264 \$ au 31 décembre 2013) et un fond de roulement positif. Les liquidités actuelles de la société ne sont pas suffisantes pour financer ses dépenses administratives et d'exploration et d'évaluation de la prochaine année. Ces incertitudes significatives jettent donc un doute important relativement à la capacité de la société de poursuivre ses activités.

La capacité de la société de poursuivre ces activités dépend de l'obtention de nouveaux financements nécessaires à la poursuite de l'exploration de ses propriétés minières et du soutien continu des fournisseurs et créanciers. Même si la société a réussi à financer ses programmes d'exploration dans le passé, rien ne garantit qu'elle réussira à obtenir d'autres financements dans l'avenir.

Les états financiers n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans l'état de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas. Ces ajustements pourraient être importants.

3. GÉNÉRALITÉS

La société est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le siège social, qui est aussi l'établissement principal, est situé au 3000, rue Omer-Lavallée bureau 306, Montréal, Québec, Canada. Les actions de Ressources de la Baie d'Uragold Inc. sont cotées à la Bourse de croissance TSX.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

4.1 Généralités

Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers sont résumées ci-dessous.

4.2 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars Canadien, qui est également la monnaie fonctionnelle de la société.

4.3 Instruments financiers

Comptabilisation, évaluation initiale et décomptabilisation

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction, à l'exception des actifs et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont initialement évalués à la juste valeur.

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

Comptabilisation, évaluation initiale et décomptabilisation (suite)

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Les actifs et les passifs financiers sont évalués ultérieurement comme il est indiqué ci-après.

Actifs financiers

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- Prêts et créances;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges financières, le cas échéant, ou dans les produits financiers.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. La trésorerie, les avances aux dirigeants, les prêts à une société et les prêts aux administrateurs et à des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs financiers qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou qui respectent certaines conditions et qui sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale. En 2013, les titres négociables d'une société d'exploration minière cotée étaient classés dans cette catégorie d'instruments financiers.

Les actifs de cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les profits ou les pertes sont comptabilisés en résultat net. La juste valeur des instruments financiers est déterminée en fonction de transactions sur un marché actif.

Dépréciation d'actifs financiers

Tous les actifs financiers, sauf ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, sont examinés pour la dépréciation au moins à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur.

Une indication objective de dépréciation pourrait inclure :

- des difficultés financières importantes de la part de l'émetteur ou du débiteur;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

Passifs financiers

Les passifs financiers de la société comprennent les dettes fournisseurs et autres crédateurs, les dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur (excluant les salaires et les charges au titre du personnel) et les billets à payer.

Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges d'intérêts sont présentées dans les charges financières.

4.4 Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les options d'achat d'actions et les bons de souscription. Aux fins de ce calcul, on considère que les actions ordinaires potentielles dilutives ont été converties en actions ordinaires au cours moyen du marché au début de l'exercice ou à la date d'émission des actions potentielles si elle est ultérieure.

4.5 Crédits d'impôt à recevoir

La société a droit à des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissible engagés et à des crédits de droits remboursables selon la Loi sur l'impôt minier. Les crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des dépenses d'exploration engagées et en fonction des estimations de la direction. La société comptabilise ces crédits d'impôt lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les crédits seront recouvrés et accordés et que la société respectera les conditions connexes.

4.6 Actifs d'exploration et d'évaluation et dépenses d'exploration et d'évaluation

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale de dépôts de ressources minérales avant que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction ne soient démontrables. Les coûts engagés avant l'acquisition des servitudes légales d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont engagés.

Lorsque les servitudes légales d'exploration et d'évaluation ont été obtenues, tous les coûts liés à l'acquisition des droits miniers et les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation des propriétés minières, diminués des crédits d'impôt liés à ces dépenses, sont comptabilisés en actifs d'exploration et d'évaluation. Les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation qui sont capitalisées incluent notamment les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, les forages d'exploration, le creusement de tranchées, l'échantillonnage ainsi que les activités en liaison avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les différents coûts sont incorporés au coût de l'actif d'exploration et d'évaluation, propriété minière par propriété minière, jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Ces actifs sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles et sont présentés au coût moins le cumul des pertes de valeur. Aucune charge d'amortissement n'est comptabilisée pour ces actifs durant la phase d'exploration et d'évaluation. Les actifs d'exploration et d'évaluation incluent également un terrain comptabilisé en tant qu'immobilisation corporelle non amortissable et est présenté au coût moins le cumul des pertes de valeur.

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

4.6 Actifs d'exploration et d'évaluation et dépenses d'exploration et d'évaluation (suite)

S'il était établi que la viabilité d'une propriété minière n'est pas assurée ou si la propriété minière était abandonnée, le montant capitalisé serait réduit à sa valeur recouvrable (voir note 4.8), l'écart étant alors comptabilisé immédiatement en résultat net.

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante sont alors transférés dans les immobilisations corporelles dans la catégorie Actifs miniers en construction. Avant le transfert, les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation (voir note 4.8), et toute perte de valeur doit être comptabilisée en résultat net avant le reclassement.

Jusqu'à maintenant, aucune faisabilité technique ni aucune viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale n'a été démontrée.

Bien que la société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie pour le stade d'exploration actuel de telles propriétés afin d'obtenir les titres de propriété des propriétés minières dans lesquelles elle détient un intérêt financier, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriété des propriétés minières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

Cession d'intérêt relativement à des conventions d'option

Lors de cessions d'intérêt relativement à des conventions d'option, la société ne comptabilise pas les dépenses d'exploration et d'évaluation engagées sur les propriétés par l'acquéreur. De plus, les contreparties reçues en trésorerie ou en actions de l'acquéreur sont portées en diminution de la valeur comptable des dépenses capitalisées auparavant, tout excédent étant comptabilisé comme un profit sur la cession d'actifs d'exploration et d'évaluation en résultat net.

4.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût moins le cumul des amortissements et de pertes de valeur.

Le coût comprend tous les coûts engagés initialement pour acquérir ou construire une immobilisation corporelle, tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction ainsi que les coûts engagés ultérieurement pour l'accroître ou la remplacer partiellement. L'intégration de coûts dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle cesse lorsque l'actif se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire pour être exploité de la manière prévue par la direction.

À la suite du transfert des actifs d'exploration et d'évaluation dans les immobilisations corporelles de la catégorie Actifs miniers en construction, tous les coûts subséquents de construction, d'installation et d'achèvement de l'équipement et des infrastructures sont capitalisés dans la catégorie Actifs miniers en construction. Une fois l'étape de développement complétée, tous les actifs inclus dans la catégorie Actifs miniers en construction sont alors transférés dans la catégorie Actifs miniers.

L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire afin de réduire le coût jusqu'à la valeur résiduelle estimée, tout en imputant une charge constante sur la durée d'utilité de l'actif. En règle générale, les périodes d'amortissement sont les suivantes :

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

4.7 Immobilisations corporelles (suite)

	Durées <u>d'utilité</u>
Mobilier de bureau	5 ans
Équipement informatique	3 ans

La charge d'amortissement de chaque période est comptabilisée en résultat net, sauf pour certaines immobilisations corporelles liées aux activités d'exploration et d'évaluation dont la charge d'amortissement est incorporée dans la valeur comptable d'un actif d'exploration et d'évaluation lorsqu'elles sont utilisées dans le cadre de projets précis d'exploration et d'évaluation.

La valeur résiduelle, le mode d'amortissement et la durée d'utilité de chacun des actifs sont revus au moins à la fin de chaque exercice financier.

La valeur comptable d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsque aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation corporelle est inclus dans le résultat net lors de la décomptabilisation de l'élément.

4.8 Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation et des immobilisations corporelles

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie.

Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Des tests de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation sont effectués projet par projet, chaque projet représentant une seule unité génératrice de trésorerie. Un test de dépréciation est effectué lorsque les indicateurs de dépréciation l'indiquent, mais généralement lorsqu'une de ces circonstances se présente :

- Le droit d'exploration dans la zone spécifique expire ou expirera dans un proche avenir et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé;
- Aucune dépense d'exploration et d'évaluation ultérieure dans la zone spécifique n'est prévue au budget ni planifiée;
- Aucune découverte de ressources n'est commercialement viable et la société a décidé de cesser l'exploration dans la zone spécifique;
- Un travail suffisant a été réalisé afin d'indiquer que la valeur comptable de la dépense comptabilisée en actif ne sera pas entièrement récupérée.

De plus, si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante doivent être soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans les immobilisations corporelles.

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

4.8 Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation et des immobilisations corporelles (suite)

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente, et de sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

4.9 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations juridiques ou implicites actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de la société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Les activités de la société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact. À la date de présentation de l'information financière, la direction estime que la société exerce généralement ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Les coûts actuellement engagés pour la remise en état des sites sont présentement négligeables. Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale seront démontrées, une provision pour restauration sera comptabilisée au coût de la propriété minière lorsqu'elle aura une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il sera probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation pourra être estimé de manière fiable.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé. Ces situations sont présentées comme passifs éventuels à moins que la probabilité de sortie de ressources soit faible.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date. Aux 31 décembre 2014 et 2013, il n'y avait aucune provision comptabilisée à l'état de la situation financière.

4.10 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt comptabilisée en résultat net correspond à la somme de l'impôt différé et de l'impôt exigible qui ne sont pas comptabilisés en capitaux propres.

Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'imposition et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal.

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

4.10 Impôt sur le résultat (suite)

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la perte fiscale ou la différence temporaire déductible sous-jacente sera utilisée pour compenser un bénéfice imposable futur. Cela est évalué en fonction des prévisions de la société quant aux résultats opérationnels futurs, lesquelles sont ajustées pour tenir compte des charges et des produits significatifs non imposables ainsi que les limites d'utilisation des pertes ou des crédits fiscaux non utilisés.

Habituellement, les passifs d'impôts différé sont comptabilisés en totalité, bien que *IAS 12 Impôts sur le résultat* précise un nombre limité d'exemptions. Par conséquent, la société ne comptabilise pas l'impôt différé sur les différences temporaires à l'achalandage ou aux placements dans des filiales.

Impôts relatifs aux placements accréditifs

En vertu de la législation fiscale relative aux placements accréditifs, la société doit transférer son droit des déductions fiscales rattachées aux dépenses d'exploration en faveur des investisseurs. Lorsque la société s'acquitte de son obligation de transférer ce droit, ce qui survient lorsque la société a renoncé ou a l'intention de renoncer à son droit aux déductions fiscales et a engagé les dépenses admissibles, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour la différence temporelle imposable découlant du fait que la valeur comptable des dépenses admissibles inscrites dans l'état de la situation financière diffère de leur base fiscale.

4.11 Capitaux propres

Le Capital-actions représente le montant reçu à l'émission des actions. Si les actions sont émises à la suite d'exercice d'options sur actions, d'options sur unités de courtiers ou de bons de souscription, ce poste comprend également la charge de rémunération ou la valeur des options sur actions, des options sur unités de courtiers ou des bons de souscription antérieurement comptabilisée au poste Surplus d'apport. De plus, si les actions sont émises dans le cadre d'une acquisition de propriété minière ou tout actif non monétaire, les actions sont mesurées à leur juste valeur en fonction du cours de la Bourse à la date de conclusion de l'entente.

Émissions d'unités

Les produits des émissions d'unités sont répartis entre les actions et les bons de souscription émis au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse au moment de l'émission et le montant résiduel est attribué aux bons de souscription.

Placements accréditifs

L'émission d'unités accréditives constitue en substance une émission d'actions ordinaires, de bons de souscription et la vente d'un droit à des déductions fiscales au profit des investisseurs. Au moment de l'émission des unités accréditives, la vente du droit aux déductions fiscales est différée et comptabilisée dans les autres passifs à l'état de la situation financière. Les produits des émissions d'unités accréditives sont répartis entre les actions, les bons de souscription et les autres passifs émis au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse à la date d'émission, puis aux bons de souscription en fonction de la juste valeur de ceux-ci au moment de l'émission et le montant résiduel, le cas échéant, est attribué aux autres passifs. La juste valeur des bons de souscription est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes. Lorsque les dépenses admissibles ont été engagées et que la société a renoncé ou a l'intention de renoncer à son droit aux déductions fiscales, le montant comptabilisé en autres passifs est renversé et comptabilisé en résultat net en déduction de la charge d'impôt différé.

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

4.11 Capitaux propres (suite)

Autre éléments des capitaux propres

Le surplus d'apport inclut les charges de rémunération liées aux options sur actions, aux options sur unités aux courtiers et aux bons de souscription jusqu'à l'exercice de ces options et bons de souscription. Lorsqu'ils sont annulés ou expirés les charges de rémunération correspondantes sont transférées en diminution des résultats non distribués. Lorsque les options et bons de souscription sont exercés, les coûts de rémunération correspondants sont transférés dans le capital-actions.

Les résultats non distribués comprennent l'ensemble des profits et pertes non distribués de l'exercice en cours et des exercices antérieurs plus les frais d'émission d'instruments de capitaux propres, déduction faite de tout avantage d'impôt sur le résultat sous-jacent à ces frais d'émission ainsi que les charges de rémunération liées aux options et bons de souscription annulés ou expirés, transférées du poste Surplus d'apport.

4.12 Paiements fondés sur des actions

La société gère un régime de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et conseillers qui y sont admissibles. Le régime de la société ne comporte pas d'option de règlement en espèces.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Si la société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou services reçus, elle doit en évaluer la valeur par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Pour les transactions effectuées avec des membres du personnel et des tiers fournissant des services similaires, la société évalue la juste valeur des services reçus par référence à la juste valeur des instruments des capitaux propres attribués.

Les paiements fondés sur des actions (à l'exception des bons de souscription aux courtiers et des options sur unités aux courtiers) sont ultimement comptabilisés en résultat net à la dépense ou capitalisés comme actifs d'exploration et d'évaluation selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres. Les paiements fondés sur des actions à des courtiers dans le cas d'un financement en actions sont comptabilisés comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres et la contrepartie est comptabilisée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres.

La charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des exercices antérieurs si le nombre d'options sur actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

4.13 Information sectorielle

La société présente et divulgue l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par les principaux décideurs opérationnels, c'est à dire le président et le conseil d'administration. La société a déterminé qu'il n'y avait qu'un seul secteur opérationnel, soit le secteur de l'exploration et d'évaluation des ressources minérales.

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

4.14 Normes nouvelles et normes modifiées en vigueur

Un certain nombre de normes nouvelles et de normes modifiées sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014. L'information sur la nouvelle norme significative pour la société est présentée ci-dessous:

IFRIC 21, Droits ou taxes

IFRIC 21 fournit des directives sur le traitement comptable des droits ou des taxes conformément à IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels. L'interprétation définit les droits ou les taxes comme un déboursé provenant d'une entité imposé par un gouvernement conformément au cadre législatif et confirme qu'une entité doit comptabiliser un passif pour des droits ou des taxes uniquement lorsque l'évènement générateur de droits ou de taxes spécifié dans le cadre législatif se produit. IFRIC 21 a été appliqué rétrospectivement et son application n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers pour les périodes présentées.

4.15 Normes, modifications et interprétations de normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la société

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et interprétations de normes existantes et de nouvelles modifications ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et la société ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la société au cours du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes et interprétations et les nouvelles modifications, qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers de la société, est fournie ci-dessous. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers de la société.

IFRS 9, Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié IFRS 9 laquelle remplace IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. IFRS 9 introduit des améliorations comprenant un modèle plus logique de classification et d'évaluation des actifs financiers, un modèle unique de dépréciation plus prospectif, fondé sur les pertes de crédits attendues et un modèle de comptabilisation de couverture substantielle modifié. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter de 1^{er} janvier 2018, l'adoption anticipée étant permise. La société n'a pas encore déterminé l'incidence de l'adoption de cette norme sur ces états financiers.

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

5.1 Jugements posés par la direction

Les paragraphes qui suivent traitent des jugements importants que doit poser la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptable de la société, qui ont l'incidence la plus significative sur les états financiers.

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

5.1 Jugements posés par la direction (suite)

Comptabilisation des actifs d'impôt différé et évaluation de la charge d'impôt sur le résultat

La direction évalue régulièrement les probabilités que ses actifs d'impôt différé ne se réalisent pas. Dans le cadre de cette évaluation, la direction doit déterminer s'il est probable que la société génère ultérieurement un bénéfice imposable suffisant auquel ces pertes pourront être imputées pendant la période de report. De par sa nature, cette évaluation requiert une grande part de jugement. À ce jour, la direction n'a comptabilisé aucun actif d'impôt différé en excédent des différences temporaires imposables existantes, qui sont censées s'inverser durant la période de report (se reporter à la note 4.10).

Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la société de poursuivre sur une base de continuité d'exploitation, d'obtenir suffisamment de fonds pour couvrir ses dépenses d'opérations en cours, de remplir ses obligations pour l'année à venir, et d'obtenir du financement pour les programmes d'exploration et d'évaluation prévus, implique une grande part de jugement basé sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, incluant la probabilité d'événements futurs qui sont considérés comme raisonnable en tenant compte des circonstances. Se reporter à la note 2 pour de plus amples informations.

5.2 Source d'incertitude relative aux estimations

L'information sur les estimations et les hypothèses significatives qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après. Les résultats réels peuvent différer significativement.

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'hypothèses (se reporter à la note 4.8).

S'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement ou de l'unité génératrice de trésorerie doit être estimée.

En évaluant la dépréciation, la société doit procéder à certaines estimations et hypothèses concernant les circonstances futures, en particulier sur la faisabilité technique et la démontrabilité de la viabilité commerciale de l'extraction, la probabilité que les dépenses seront récupérées par l'exploitation future de la propriété ou la cession de la propriété lorsque les activités n'ont pas atteint un stade suffisant pour permettre l'évaluation de l'existence de réserve, la capacité de la société d'obtenir le financement nécessaire afin de compléter l'exploration et le développement, et le renouvellement des permis. Les estimations et hypothèses peuvent changer si de nouvelles informations deviennent disponibles. Si, après la capitalisation des dépenses d'exploration et d'évaluation, des informations suggèrent que le recouvrement des dépenses est improbable, les montants capitalisés sont radiés dans l'exercice où l'information devient disponible.

Se reporter à la note 7 pour l'analyse de la dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation.

Au cours de l'exercice, la société a imputé en résultat net une radiation sur des actifs d'exploration et d'évaluation de 786 227 \$ (169 437 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013). Aucune reprise de perte de valeur n'a été comptabilisée pour les périodes considérées.

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

5.2 Source d'incertitude relative aux estimations (suite)

Paiements fondés sur des actions

Pour estimer les charges liées aux paiements fondés sur des actions, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et obtenir les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La société a estimé la volatilité de ses propres actions ainsi que la durée de vie probable et la période d'exercice des options et des bons de souscription octroyés lors de placements accréditifs. Le modèle utilisé par la société est le modèle de Black-Scholes (se reporter à la note 11.2).

Provisions et passifs éventuels

Le jugement est utilisé afin de déterminer si un événement passé a engendré un passif qui devrait être comptabilisé aux états financiers ou s'il devrait être présenté comme un passif éventuel. Quantifier ces passifs implique des jugements et estimations. Ces jugements sont basés sur plusieurs facteurs, tels que la nature de la réclamation ou du conflit, les procédures juridiques et le montant potentiel à payer, les conseils juridiques obtenus, l'expérience antérieure et la probabilité de la réalisation d'une perte. Plusieurs de ces facteurs sont sources d'incertitude quant aux estimations (se reporter à la note 22).

Crédits d'impôt à recevoir

Le calcul des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et des crédits de droits remboursables implique un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation ait été émis par les autorités fiscales dont ils relèvent et qu'un paiement ait été reçu. Des écarts survenant entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourraient nécessiter des ajustements aux crédits d'impôt remboursables et aux crédits de droits remboursables, aux actifs d'exploration et d'évaluation, et aux charges d'impôt sur le résultat lors d'exercices futurs. Se reporter à la note 4.5 pour de plus d'information.

6. PRÊTS ET DÛ AUX ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET À DES SOCIÉTÉS DÉTENUES PAR UN ADMINISTRATEUR OU UN DIRIGEANT

La société a consenti des prêts pour l'acquisition d'actions de la société à des administrateurs et dirigeants de la société.

L'échéance des prêts, d'une valeur nominale de 235 000 \$, est le 23 décembre 2017 et ils portent intérêts à un taux de 1 % (taux effectif de 3 %). Les prêts sont remboursables en entier ou en partie, en tout temps par l'emprunteur, en capital et intérêts dus et échus à la date du remboursement. Les prêts devront être remboursés, en totalité, capital et intérêts, dans le cas où l'emprunteur vendrait avant échéance du prêt les actions du capital-actions de la société. La société pourra retenir, jusqu'à son remboursement intégral, un montant équivalent au total du prêt non remboursé et des intérêts dus et échus, un montant correspondant à ce que la société doit à l'emprunteur.

De plus, la société a des salaires non payés aux administrateurs et aux dirigeants d'une valeur nominale de 528 258 \$. La société a obtenu confirmation que ces derniers ne demanderont pas le remboursement avant les 12 mois et un jour suivant la date de fin d'exercice. Ces montants sont classés comme passifs non courants et présentés comme dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur.

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

	Solde au 1 janvier 2014	Additions	Crédits d'impôt	Radiation	Solde au 31 décembre 2014
	\$	\$	\$	\$	\$
Québec					
<i>Propriété Moe-River Macdonald Till</i>					
Droits miniers	321 198	-	-	(321 198)	-
Dépenses d'exploration et d'évaluation	460 658	-	-	(460 658)	-
	<u>781 856</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(781 856)</u>	<u>-</u>
<i>Propriété Bellchasse-Timmins Gold</i>					
Droits miniers	-	67 000	-	-	67 000
Dépenses d'exploration et d'évaluation	-	24 800	(8 680)	-	16 120
	<u>-</u>	<u>91 800</u>	<u>(8 680)</u>	<u>-</u>	<u>83 120</u>
<i>Propriété Beauce Placer</i>					
Droits miniers	184 452	22 794	-	-	207 246
Dépenses d'exploration et d'évaluation	733 727	81 715	(25 239)	-	790 203
Terrain	153 750	-	-	-	153 750
	<u>1 071 929</u>	<u>104 509</u>	<u>(25 239)</u>	<u>-</u>	<u>1 151 199</u>
<i>Propriétés Autres- Beauce</i>					
Droits miniers	5 076	-	-	(4 371)	705
<i>Propriété Drucourt</i>					
Droits miniers	-	548	-	-	548
Dépenses d'exploration et d'évaluation	-	8 754	(2 400)	-	6 354
	<u>-</u>	<u>9 302</u>	<u>(2 400)</u>	<u>-</u>	<u>6 902</u>
<i>Propriété Roncevaux</i>					
Droits miniers	-	492	-	-	492
Dépenses d'exploration et d'évaluation	-	9 080	(2 500)	-	6 580
	<u>-</u>	<u>9 572</u>	<u>(2 500)</u>	<u>-</u>	<u>7 072</u>
<i>Propriété Malvina</i>					
Droits miniers	-	110	-	-	110
Dépenses d'exploration et d'évaluation	-	8 086	(2 600)	-	5 486
	<u>-</u>	<u>8 196</u>	<u>(2 600)</u>	<u>-</u>	<u>5 596</u>

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

	Solde au 1 janvier 2014	Additions	Crédits d'impôt	Radiation	Solde au 31 décembre 2014
	\$	\$	\$	\$	\$
<i>Propriété Martinville</i>					
Droits miniers	-	219	-	-	219
Dépenses d'exploration et d'évaluation	-	8 086	(2 600)	-	5 486
	<u>-</u>	<u>8 305</u>	<u>(2 600)</u>	<u>-</u>	<u>5 705</u>
<i>Propriété Carrière Montpetit</i>					
Droits miniers	-	219	-	-	219
Dépenses d'exploration et d'évaluation	-	8 086	(2 600)	-	5 486
	<u>-</u>	<u>8 305</u>	<u>(2 600)</u>	<u>-</u>	<u>5 705</u>
<i>Propriété Silice-autres</i>					
Droits miniers	-	2 135	-	-	2 135
Dépenses d'exploration et d'évaluation	-	3 000	(1 050)	-	1 950
	<u>-</u>	<u>5 135</u>	<u>(1 050)</u>	<u>-</u>	<u>4 085</u>
<i>Sommaire</i>					
Droits miniers	510 726	93 517	-	(325 569)	278 674
Dépenses d'exploration et d'évaluation	1 194 385	151 607	(47 669)	(460 658)	837 665
Terrain	153 750	-	-	-	153 750
	<u>1 858 861</u>	<u>245 124</u>	<u>(47 669)</u>	<u>(786 227)</u>	<u>1 270 089</u>

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

	Solde au 1 janvier 2013	Additions	Crédits d'impôt	Radiation	Solde au 31 décembre 2013
	\$	\$	\$	\$	\$
Québec					
<i>Propriété Moe-River Macdonald Till</i>					
Droits miniers	317 699	3 499	-	-	321 198
Dépenses d'exploration et d'évaluation	461 315	-	(657)	-	460 658
	<u>779 014</u>	<u>3 499</u>	<u>(657)</u>	<u>-</u>	<u>781 856</u>
<i>Propriété St-François</i>					
Droits miniers	145 203	-	-	(145 203)	-
Dépenses d'exploration et d'évaluation	58 652	-	(6 625)	(52 027)	-
	<u>203 855</u>	<u>-</u>	<u>(6 625)</u>	<u>(197 230)</u>	<u>-</u>
<i>Propriété Beauce Placer</i>					
Droits miniers	184 452	-	-	-	184 452
Dépenses d'exploration et d'évaluation	631 311	117 282	(14 866)	-	733 727
Terrain	152 500	1 250	-	-	153 750
	<u>968 263</u>	<u>118 532</u>	<u>(14 866)</u>	<u>-</u>	<u>1 071 929</u>
<i>Propriétés Autres- Beauce</i>					
Droits miniers	3 340	1 736	-	-	5 076
<i>Sommaire</i>					
Droits miniers	650 694	5 235	-	(145 203)	510,726
Dépenses d'exploration et d'évaluation	1 151 278	117 282	(22 148)	(52 027)	1 194 385
Terrain	152 500	1 250	-	-	153 750
	<u>1 954 472</u>	<u>123 767</u>	<u>(22 148)</u>	<u>(197 230)</u>	<u>1 858 861</u>

Toutes les radiations sont présentées en résultat net dans le poste Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation.

Au cours de l'exercice, la direction a radié les titres de propriété et les frais d'exploration capitalisés pour les propriétés Moe-River Macdonald Till et autres Beauce (la propriété St-François au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013) pour les motifs suivants : Abandon de claims miniers, des résultats négatifs obtenus après des travaux d'exploration et/ou absence de travaux d'exploration au cours des trois dernières années.

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

Québec

Propriété Moe-River MacDonald Till

La société détient un intérêt de 100 % dans 8 claims qui constituent la propriété de Moe-River MacDonald Till.

Concernant spécifiquement la propriété Moe-River, la société détient un intérêt de 100 % des 8 claims la constituant. Selon l'entente signée antérieurement, si les travaux confirment la présence de 1 000 000 onces d'or inférées, la société devra émettre des actions ordinaires d'une valeur équivalente à 8 % de sa capitalisation boursière mais ne dépassant pas une valeur de 2 500 000 \$. De plus, si les travaux confirment la présence de 2 000 000 onces d'or mesurées et indiquées, la société devra émettre des actions ordinaires additionnelles équivalentes à 5 % de sa capitalisation boursière mais ne dépassant pas une valeur de 2 500 000 \$. Au 31 décembre 2014, la société a radié les actifs d'exploration et d'évaluation, pour un montant total de 781 856 \$.

Propriété St-François

Selon l'entente, si les travaux confirment la présence de 1 000 000 onces d'or inférées, la société devra émettre des actions ordinaires d'une valeur équivalente à 8 % de sa capitalisation boursière mais ne dépassant pas une valeur de 2 500 000 \$. De plus, si les travaux confirment la présence de 2 000 000 onces d'or mesurées et indiquées, la société devra émettre des actions ordinaires additionnelles équivalentes à 5 % de sa capitalisation boursière mais ne dépassant pas une valeur de 2 500 000 \$. Au 31 décembre 2013, la société a radié les actifs d'exploration et d'évaluation, pour un montant total de 197 230 \$.

Propriété Bellechasse-Timmins Gold

Le 9 avril 2014, la société a signé une entente d'option et de partenariat avec Golden Hope Mines Limited (« GNH »), visant l'acquisition d'un intérêt jusqu'à 50 % dans la propriété Bellechasse-Timmins Gold, située en Beauce. Selon la première option, pour acquérir un intérêt de 30 %, la société devra engager sur une période de 18 mois des coûts relatifs à divers travaux et rapports ainsi qu'à l'obtention de certaines autorisations ministérielles estimés à 400 000 \$, comprenant:

- 1) Estimer les ressources selon un rapport NI 43-101
- 2) Produire une révision économique
- 3) Produire un plan environnemental
- 4) Obtenir les autorisations requises
- 5) Obtenir un certificat d'autorisation (C.A.)
- 6) Arpenter le terrain
- 7) Établir un plan de restauration
- 8) Obtenir un bail minier pour l'exploitation d'une mine pour une capacité de 600 tonnes métriques par jour

De plus, la société pourra acquérir un intérêt additionnel de 20 %, pour un total de 50 %, par l'obtention, dans les 120 jours de la fin de l'exercice de la première option, du financement nécessaire au début de la production commerciale de la propriété.

La société devra verser à « GNH » la somme de 100 000 \$ en espèces payable en 3 versements, dont 66 000 \$ ont déjà été versés et 34 000 \$ payable au plus tard le 9 octobre 2014 (versé le 8 avril 2015).

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

Propriété Beauce Placer

La société détient un intérêt de 100 % dans 6 claims. La société s'est engagée à payer une royauté de 3,5 % NSR sur 5 d'entre eux.

Le 8 octobre 2014, la société a signé une entente définitive avec Fancamp Exploration Ltd. pour l'acquisition de 29 claims situés dans la municipalité de Saint-Simon-les-Mines dans la région de la Beauce au Québec. À la suite de l'approbation des autorités réglementaires, le 22 janvier 2015, la société a émis 8 M d'unités (pour une valeur totale de 591 762 \$) dont chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet, en tout temps, à son détenteur d'acheter une action ordinaire de la société à un prix de 0,20 \$ par action ordinaire durant les premiers 24 mois suivant l'émission des unités, à un prix de 0,30 \$ du début du 25^e mois jusqu'à la fin du 48^e mois, et au prix de 0,40 \$ par action du début du 49^e mois jusqu'à la fin du 60^e mois. Un montant de 231 762 \$ lié aux bons de souscription émis sera comptabilisé en augmentation du surplus d'apport.

En vertu de cette entente, la société devra effectuer des travaux d'exploration sur une période de 4 ans pour un montant totalisant 400 000 \$ réparti comme suit : pour les 15 premiers mois 50 000 \$, 75 000 \$ pour la deuxième année, 100 000 \$ pour la troisième année et 175 000 \$ pour la quatrième année. Aussi, la société s'est engagée à payer à Fancamp Exploration Ltd une royauté de 3,5 % pour toute la durée de la production d'or ainsi qu'un montant de 500 000 \$ lors du début de la production. De plus, la société devra payer un montant de 25 000 \$ à Fancamp quinze mois suivant la finalisation de l'entente.

De plus, la société devra assumer le paiement à un tiers d'une royauté de 1,5 % duquel, au choix de la société, 1 % pourra être racheté pour un montant de 1 000 000 \$.

Propriété Drucourt

Durant la période la société a acquis 10 claims par jalonnement.

Propriété Roncevaux

Durant la période la société a acquis 9 claims par jalonnement.

Propriété Malvina

Durant la période la société a acquis 2 claims par jalonnement.

Propriété Martinville

Durant la période la société a acquis 4 claims par jalonnement.

Propriété Carrière Montpetit

Durant la période la société a acquis 4 claims par jalonnement

Propriété Silice-autres

Durant la période la société a acquis 39 claims par jalonnement.

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles de la société comprennent le mobilier de bureau et l'équipement informatique. La valeur comptable se détaille comme suit:

	Immobilisations corporelles		
	Mobilier de bureau	Équipement informatique	Total
	\$	\$	\$
Valeur comptable brute			
Solde au 1er janvier 2014 et au 31 décembre 2014	1 500	500	2 000
Cumul des amortissements			
Solde au 1er janvier 2014	850	472	1 322
Amortissement	300	28	328
Solde au 31 décembre 2014	1 150	500	1 650
Valeur comptable au 31 décembre 2014	350	-	350

	Immobilisations corporelles		
	Mobilier de bureau	Équipement informatique	Total
	\$	\$	\$
Valeur comptable brute			
Solde au 1er janvier 2013	1 500	1 300	2 800
Radiation	-	(800)	(800)
Solde au 31 décembre 2013	1 500	500	2 000
Cumul des amortissements et des radiations			
Solde au 1er janvier 2013	550	1 106	1 656
Amortissement	300	166	466
Radiation	-	(800)	(800)
Solde au 31 décembre 2013	850	472	1 322
Valeur comptable au 31 décembre 2013	650	28	678

Toutes les charges d'amortissement sont présentées dans le poste Amortissement des immobilisations corporelles.

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

9. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
Intérêts courus sur les billets à payer	29 412	95 270
Dettes fournisseurs	227 013	141 421
Autres	16 781	24 447
	<u>273 206</u>	<u>261 138</u>

10. BILLETS À PAYER

Le 6 février 2012, la société a signé un contrat d'hypothèque immobilière pour garantir un emprunt d'une somme de 180 000 \$ portant intérêt au taux composé de 25 % l'an et ledit contrat d'hypothèque grevant le terrain situé en Beauce. Le 30 juin 2014, la société a prorogé l'échéance du billet jusqu'au 6 février 2016 et a signé un nouveau billet d'un montant de 50 000 \$ selon les mêmes modalités.

11. CAPITAUX PROPRES

11.1 Capital-actions

Le capital-actions de la société comprend seulement des actions ordinaires créées en nombre illimité, sans valeur nominale. Toutes les actions sont participantes et admissibles, chacune de la même façon, au versement de dividendes et au remboursement du capital et donnent droit à un vote à l'assemblée des actionnaires de Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
Total des actions au début de la période	54 339 743	45 334 327
Placements privés (a) (b) (d) (e)	3 333 333	8 905 416
Émission pour le paiement d'une dette fournisseur (c) (f)	282 500	100 000
Total des actions émises et entièrement libérées	<u>57 955 576</u>	<u>54 339 743</u>
Actions à être émises (g)	10 835 000	-
Total des actions à la fin de période	<u>68 790 576</u>	<u>54 339 743</u>

(a) Le 15 mars 2013, la société a conclu un financement privé d'un montant de 118 200 \$. La société a approuvé l'émission de 1 970 000 unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires de la société à un prix de 0,10 \$ l'action, durant 24 mois suivant la clôture du financement. Aucun montant lié aux bons de souscription émis n'a été comptabilisé en augmentation du surplus d'apport.

(b) Le 25 avril 2013, la société a conclu un financement privé d'un montant de 65 125 \$. La société a approuvé l'émission de 1 085 416 unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires de la société à un prix de 0,10 \$ l'action, durant 24 mois suivant la clôture du financement. Un montant de 10 854 \$ lié aux bons de souscription émis a été comptabilisé en augmentation du surplus d'apport.

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

11.1 Capital-actions (suite)

(c) Le 15 mai 2013, la société a procédé à un règlement de dette fournisseur de 5 000 \$ par l'émission de 100 000 unités dont chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de la société à un prix de 0,10 \$ l'action, durant 36 mois. Aucun montant lié aux bons de souscription émis n'a été comptabilisé en augmentation du surplus d'apport.

(d) Le 6 juillet 2013, la société a conclu un financement privé d'un montant de 351 000 \$. La société a approuvé l'émission de 5 850 000 unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires de la société à un prix de 0,10 \$ l'action, durant 24 mois suivant la clôture du financement. Aucun montant lié aux bons de souscription émis n'a été comptabilisé en augmentation du surplus d'apport.

(e) Le 30 juillet 2014, la société a conclu un financement privé d'un montant de 200 000 \$. La société a approuvé l'émission de 3 333 333 unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires de la société à un prix de 0,10 \$ l'action, durant 24 mois suivant la clôture du financement. Aucun montant lié aux bons de souscription émis n'a été comptabilisé en augmentation du surplus d'apport.

(f) Le 5 novembre 2014, la société a procédé à un règlement d'une dette fournisseur de 14 125 \$ par l'émission de 282 500 actions ordinaires.

(g) Le 29 décembre 2014, la société a conclu un financement privé d'un montant de 541 750 \$. La société a approuvé l'émission de 10 835 000 unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires de la société à un prix de 0,07 \$ l'action, durant 36 mois suivant la clôture du financement. Un montant de 54 175 \$ lié aux bons de souscription émis a été comptabilisé en augmentation du surplus d'apport.

11.2 Bons de souscription

Les bons de souscription en circulation permettent à leurs détenteurs de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires comme suit :

	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
Solde au début	12 047 083	0,11	11 244 667	0,14
Attribués	3 333 333	0,10	9 005 416	0,10
Expirés	(3 041 667)	0,15	(8 203 000)	0,14
	<u>12 338 749</u>	<u>0,10</u>	<u>12 047 083</u>	<u>0,11</u>
À émettre	10 835 000	0,07	-	-
Solde à la fin	<u>23 173 749</u>	<u>0,09</u>	<u>12 047 083</u>	<u>0,11</u>

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

11.2 Bons de souscription (suite)

Le nombre de bons de souscription en circulation pouvant être exercés en contrepartie d'un nombre équivalent d'actions ordinaires s'établit comme suit :

Date d'échéance	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	Nombre	Prix d'exercice	Nombre	Prix d'exercice
		\$		\$
Mai 2014	-	-	330 000	0,40
Juin 2014	-	-	200 000	0,40
Août 2014	-	-	1 936 667	0,10
Décembre 2014	-	-	575 000	0,10
Mars 2015	1 970 000	0,10	1 970 000	0,10
Avril 2015	1 085 416	0,10	1 085 416	0,10
Juillet 2015	5 850 000	0,10	5 850 000	0,10
Mai 2016	100 000	0,10	100 000	0,10
Juillet 2016	3 333 333	0,10	-	-
Janvier 2018	10 835 000	0,07	-	-
	<u>23 173 749</u>	<u>0,09</u>	<u>12 047 083</u>	<u>0,11</u>

11.3 Options sur unités de courtier

Les options sur unités en circulation permettent à leurs détenteurs de souscrire à un nombre équivalent d'unités comme suit :

	31 décembre 2013	
	Nombre d'unités	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$
Solde au début	145 000	0,40
Expirés	(145 000)	0,40
Solde à la fin	<u>-</u>	<u>-</u>

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

12. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

12.1 Salaires et charge au titre des avantages du personnel

Les salaires et charge au titre des avantages du personnel sont analysés comme suit :

	Au 31 décembre	
	2014	2013
	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	236 640	265 417
Honoraires de gestion	150 000	150 000
Rémunération des administrateurs	50 000	43 000
Paiements fondés sur des actions	-	42 434
Variation de la valeur actualisée des dus et prêts à des administrateurs, dirigeants et à des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant, selon le taux effectif	(16 898)	-
	<u>419 742</u>	<u>500 851</u>

12.2 Paiements fondés sur des actions

La société a adopté un régime de paiements fondés sur des actions selon lequel les membres du conseil d'administration peuvent attribuer aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux conseillers des options permettant d'acquérir des actions ordinaires. Le nombre maximal d'actions pouvant être émises en vertu dudit régime est de 4 400 000 actions.

Le prix d'exercice de chaque option est établi par les membres du conseil d'administration et ne peut être inférieur à la valeur marchande escomptée des actions ordinaires tel que défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX, la veille de l'attribution, et la date d'échéance ne peut excéder dix ans.

Le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être émises à un bénéficiaire, au cours de toute période de 12 mois est limité à 5 % des actions émises et en circulation.

Le nombre maximal d'actions qui peuvent être réservées pour un consultant au cours de toute période de 12 mois est de 2 % du nombre d'actions émises et en circulation. De plus, les options octroyées à des consultants exerçant des relations avec les investisseurs pourront être levées par étape sur une période de 12 mois suivant l'octroi, à raison de 25 % par trimestre.

La totalité des paiements fondés sur des actions sera réglée en instruments de capitaux propres. La société n'a aucune obligation juridique ou implicite de racheter ou de régler les options.

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

12.2 Paiements fondés sur des actions (suite)

Les options d'achat d'actions de la société se détaillent comme suit pour les périodes de présentation de l'information financière considérées :

	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En circulation au 1 ^{er} janvier	4 337 500	0,19	3 837 500	0,20
Attribuées	-	-	500 000	0,11
Annulées	(425 000)	0,20	-	-
En circulation et exerçables à la fin de la période	<u>3 912 500</u>	<u>0,19</u>	<u>4 337 500</u>	<u>0,19</u>

Le tableau suivant résume les renseignements relatifs aux options sur actions en circulation au 31 décembre 2014:

Options en circulation		
Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)
200 000	0,10	0,57
2 750 000	0,12	3,01
962 500	0,40	1,93
<u>3 912 500</u>	<u>0,19</u>	<u>2,62</u>

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

12.2 Paiements fondés sur des actions (suite)

Le tableau suivant résume les renseignements relatifs aux options sur actions en circulation au 31 décembre 2013:

Options en circulation		
Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)
200 000	0,10	1,57
3 050 000	0,12	4,01
1 087 500	0,40	2,93
<u>4 337 500</u>	<u>0,19</u>	<u>3,63</u>

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées de 0,084 \$ au 31 décembre 2013 a été établie au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2013
Prix moyen de l'action à la date d'attribution	0,10 \$
Taux de dividende attendu	0 %
Volatilité moyenne attendue	158 %
Taux d'intérêt moyen sans risque	2,20 %
Durée de vie moyenne prévue	3,8 ans
Prix d'exercice moyen à la date d'attribution	0,11 \$

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la société sur la durée de vie moyenne prévue. Aucune caractéristique particulière inhérente aux options attribuées n'a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

En tout, un montant de 42 434 \$ de la charge du personnel (dont la totalité se rapporte à des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglées en instruments de capitaux propres) a été comptabilisé en résultat net pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 et porté au crédit du surplus d'apport.

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

13. ÉVALUATION DES JUSTES VALEURS

13.1 Instruments financiers évalués à la juste valeur

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur à l'état de la situation financière sont présentés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie regroupe les actifs et les passifs financiers en trois niveaux selon l'importance des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Les niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1 : Cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques à la date de présentation de l'information financière;
- Niveau 2 : Données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement; et
- Niveau 3 : Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

En 2013, la juste valeur des titres négociables d'une société d'exploration minière cotée classées au niveau 1 a été déterminée selon le cours à la date de présentation de l'information financière.

13.2 Instruments financiers évalués au coût amorti pour lesquels une juste valeur est divulguée

La valeur comptable de la trésorerie, des avances aux dirigeants, des dettes fournisseurs et autres créditeurs, du dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur (excluant les salaires et les charges au titre du personnel) et du billet à payer à court terme est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur en raison des échéances à court terme de ces instruments.

La juste valeur des prêts aux administrateurs, dirigeants et à des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant, des prêts à une société et du dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur et les billets à payer à long terme a été estimée en utilisant une analyse des flux monétaires actualisés avec un taux d'intérêt pour des instruments financiers similaires. La juste valeur se rapproche de la valeur comptable en fin d'exercice. Les instruments financiers sont classés dans le niveau 2 de la hiérarchie des évaluations de juste valeur.

14. AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les autres charges opérationnelles se détaillent comme suit:

	31 décembre	
	2014	2013
	\$	\$
Honoraires professionnels	288 630	196 605
Dépenses de voyage	35 158	40 651
Frais de bureau	51 961	47 991
Informations aux actionnaires et droits d'inscription	39 172	44 104
Frais bancaires	2 314	1 717
Variation de la valeur actualisée du prêt à une société, selon le taux effectif (1)	4 610	-
	<u>421 845</u>	<u>331 068</u>

(1) Relatif aux honoraires professionnels

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

15. PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Les produits financiers des périodes de présentation de l'information financière présentées se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
	\$	\$
Produits d'intérêt provenant de la trésorerie	27	20
Variation de la juste valeur des titres négociables d'une société d'exploration minière cotée	-	395 528
	<u>27</u>	<u>395 548</u>

Les charges financières des périodes de présentation de l'information financière présentées se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
	\$	\$
Charges d'intérêt sur les billets à payer	(71 097)	(54 832)
Variation de la juste valeur des titres négociables d'une société d'exploration minière cotée	(79 180)	-
Impôt de la partie XII.6	-	(17 948)
Autres charges d'intérêt	(314)	(703)
	<u>(150 591)</u>	<u>(73 483)</u>

16. RÉSULTAT PAR ACTION

Le calcul du résultat de base par action est effectué à partir du résultat de l'exercice divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. En calculant le résultat dilué par action, les actions ordinaires potentielles dilutives, telles que les options et les bons de souscription, n'ont pas été prises en considération car leur conversion aurait pour effet de diminuer la perte par action et aurait donc un effet antidilutif. Les informations sur les options et les bons de souscription en circulation ayant un effet potentiellement dilutif sur le résultat par action futur sont présentées aux notes 11 et 12.

Le résultat de base et dilué par action a été calculé à partir du résultat net comme numérateur, c'est-à-dire qu'aucun ajustement au résultat n'a été nécessaire en 2014 et 2013.

	Au 31 décembre	
	2014	2013
Perte nette	(1 674 423) \$	(679 757) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	55 774 928	50 556 217
Perte nette de base et diluée par action ordinaire	(0,03) \$	(0,01) \$

Voir la note 23 pour les transactions sur le capital-actions après le 31 décembre 2014.

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

17. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Composantes importantes de la charge (du produit) d'impôt

Les composantes importantes de la charge (du produit) d'impôt se détaillent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Naissance et renversement de différence temporelle	(428 051)	(195 378)
Ajustement des impôts différés antérieurs	-	13 450
Variation des différences temporelles non constatées	428 051	181 928
	<u>-</u>	<u>-</u>

Relation entre la charge d'impôt sur le résultat attendue et la charge d'impôt au compte de résultat

La relation entre la charge d'impôt sur le résultat attendue calculée sur la base du taux combiné fédéral et provincial au Canada et la charge d'impôt présentée à l'état du résultat global se rapproche comme suit:

	2014	2013
	\$	\$
Charge d'impôt sur le résultat attendue calculée sur la base combinée fédéral et provincial au Canada de 26,9%	(450 420)	(182 855)
Ajustement pour les éléments suivants :		
Paiements fondés sur des actions	-	11 415
Ajustement des impôts différés antérieurs	-	13 450
Effet fiscal des différences temporelles non constatées	428 051	181 928
Portion non imposable de la variation de juste valeur	10 650	(53 198)
Renversement de l'exemption à la comptabilisation initiale des impôts différés	10 020	24 523
Éléments non déductibles et autres	1 699	4 737
Charge (produit) d'impôt différé sur le résultat	<u>-</u>	<u>-</u>

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

17. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

Actifs et passifs d'impôt différé et variation des montants comptabilisés durant l'exercice

Les différences suivantes entre les valeurs comptables et les bases fiscales provenant de différences temporaires, pertes fiscales et crédit d'impôt inutilisés ont donné lieu aux actifs et passifs d'impôt différés comptabilisés et aux différences temporaires, pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés non comptabilisés suivants :

	Solde au 1 janvier 2014	Comptabilisés en résultat net	Solde au 31 décembre 2014
	\$	\$	\$
Montants comptabilisés			
Titres négociables	(53 605)	53 605	-
Crédits d'impôt	(1 206)	(2 554)	(3 760)
Pertes en capital déductibles	-	(8 188)	(8 188)
Pertes autres qu'en capital	54 811	(42 863)	11 948
Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisé	-	-	-

	Solde au 1 janvier 2013	Comptabilisés en résultat net	Solde au 31 décembre 2013
	\$	\$	\$
Montants comptabilisés			
Titres négociables	(13 450)	(40 155)	(53 605)
Crédits d'impôt	-	(1 206)	(1 206)
Pertes en capital déductibles	890	(890)	-
Pertes autres qu'en capital	12 560	42 251	54 811
Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisé	-	-	-

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

17. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

31 décembre 2014

	Fédéral	Provincial
	\$	\$
Différences temporelles déductibles et pertes fiscales non comptabilisées		
Immobilisations corporelles	264 651	251 658
Immobilisations incorporelles	29 571	23 787
Frais d'émission d'instruments de capitaux propres	32 102	32 102
Actifs d'exploration et d'évaluation	4 552 844	7 212 948
Provisions et réserves	294 258	294 258
Prêts aux dirigeants	13 542	13 542
Prêt à une société	4 610	4 610
Pertes fiscales inutilisées	5 548 002	5 386 671
	<u>10 739 580</u>	<u>13 219 576</u>

31 décembre 2013

	Fédéral	Provincial
	\$	\$
Différences temporelles déductibles et pertes fiscales non comptabilisées		
Immobilisations corporelles	264 323	251 330
Immobilisations incorporelles	29 571	23 787
Frais d'émission d'instruments de capitaux propres	67 029	67 029
Actifs d'exploration et d'évaluation	3 844 585	6 483 227
Provisions et réserves	172 647	172 647
Pertes fiscales inutilisées	4 759 465	4 623 228
	<u>9 137 620</u>	<u>11 621 248</u>

La capacité de réaliser les avantages fiscaux dépend de nombreux facteurs, notamment de la probabilité de dégager des résultats imposables futurs. Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés seulement s'il est probable que des résultats imposables suffisants seront disponibles pour permettre le recouvrement de ces actifs. Par conséquent, certains actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés, ces actifs non comptabilisés totalisent un montant de 3 184 068 \$ (2 753 572 \$ en 2013).

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

17. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

La société dispose de pertes autres qu'en capital qui sont disponible pour réduire l'impôt sur le résultat des années à venir et pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans l'état de la situation financière. Ces pertes viennent à échéance dans les délais suivants:

	<u>Fédéral</u>	<u>Provincial</u>
	\$	\$
2015	141 731	107 740
2026	197 271	197 018
2027	160 236	90 537
2028	870 544	835 380
2029	614 130	610 009
2030	627 620	624 214
2031	759 417	755 536
2032	649 448	647 675
2033	803 620	798 209
2034	723 985	720 353
	<u>5 548 002</u>	<u>5 386 671</u>

La société dispose de crédits d'impôt à l'investissement qui sont disponible pour réduire l'impôt sur le résultat des années à venir. Ces crédits d'impôts à l'investissement viennent à échéance dans les délais suivants :

	<u>Fédéral</u>	<u>Provincial</u>
	\$	\$
2017	-	204 976
2027	3 363	-
2028	70 404	-
2029	8 810	-
2030	6 540	-
2031	310	-
2032	4 501	-
2033	1 200	-
	<u>95 128</u>	<u>204 976</u>

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

18. INFORMATIONS ADDITIONNELLES – FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre	
	2014	2013
	\$	\$
Taxes sur les produits et services à recevoir	17 990	(3 673)
Frais payés d'avance	(2 743)	11 880
Avances aux dirigeants	(63 800)	-
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	11 125	(14 860)
Dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur	-	91 054
	<u>(37 428)</u>	<u>84 401</u>

Les opérations non monétaires du bilan sont les suivantes :

	2014	2013
	\$	\$
Émission d'actions pour le paiement d'une dette fournisseur	11 300	5 000
Dettes fournisseurs et autres créditeurs inclus dans les actifs d'exploration et d'évaluation	83 869	89 898

19. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la société comprennent les principaux dirigeants et une société détenue par un administrateur comme il est expliqué ci-dessous.

Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni conditions spéciales, et aucune garantie n'a été donnée ou reçue. Les soldes sont généralement réglés en espèces.

19.1 Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la société sont les membres du conseil d'administration et les dirigeants. La rémunération des principaux dirigeants comprend les charges suivantes :

	Au 31 décembre	
	2014	2013
	\$	\$
Avantages à court terme du personnel		
Salaires et avantages sociaux	236 640	265 417
Honoraires de gestion ⁽¹⁾	150 000	150 000
Rémunération des administrateurs	50 000	43 000
Variation de la valeur actualisée du dû et des prêts à des administrateurs, dirigeants et à des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant, selon le taux effectif	(16 898)	-
Total des avantages à court terme	<u>419 742</u>	<u>458 417</u>
Paiements fondés sur des actions	-	27 596
Total de la rémunération	<u>419 742</u>	<u>486 013</u>

⁽¹⁾ Payés à une société détenue par un administrateur.

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

19.1 Transactions avec les principaux dirigeants (suite)

Au 31 décembre 2014, les avances aux dirigeants et les prêts aux administrateurs, dirigeants et à des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant totalisent 258 258 \$ (se référer à la note 6).

Les comptes fournisseurs et autres créditeurs incluent un montant de 5 546 \$ dû aux dirigeants et à une société détenue par un administrateur.

Au 31 décembre 2014, le dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur totalise 497 818 \$ (387 009 \$ au 31 décembre 2013).

20. POLITIQUES ET PROCÉDÉS DE GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la société en ce qui a trait à la gestion du capital sont d'assurer la capacité de la société de poursuivre ses activités, d'augmenter la valeur des actifs de la société et d'assurer un rendement aux actionnaires de la société.

Ces objectifs seront atteints par l'établissement de projets d'exploration adéquats, la mise en valeur de ces projets et ultimement la mise en production des propriétés ou la vente des propriétés et l'obtention de liquidités, avec des partenaires ou seul.

La société gère son capital sur la base de la valeur comptable des capitaux propres.

La société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur, sauf lorsqu'il conclut un placement accreditif pour lequel le montant doit être utilisé à des fins d'exploration, dont les détails sont fournis à la note 22.

La société finance ses activités d'exploration et d'évaluation principalement en recherchant des capitaux supplémentaires au moyen soit de placements privés, soit de placements publics. Lorsque les conditions de financement ne sont pas optimales, la société peut signer des conventions d'options ou autres ententes pour être en mesure de continuer ses activités d'exploration et d'évaluation ou peut ralentir ses activités jusqu'à ce que les conditions de financement s'améliorent.

21. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La société est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les principaux types de risques sont le risque de sensibilité au risque de prix, le risque de crédit et le risque de liquidité.

La société gère les risques en étroite collaboration avec le conseil d'administration. Les objectifs poursuivis visent à s'assurer des entrées de trésorerie à court et à moyen terme de la société tout en réduisant l'exposition aux marchés de capitaux.

La société ne négocie pas activement d'actifs financiers à des fins spéculatives.

Les principaux risques financiers auxquels la société est exposée sont décrits ci-après.

21.1 Sensibilité au risque de prix

En 2013, la société était exposée aux fluctuations des prix du marché des titres négociables d'une société d'exploration minière cotée qu'elle détenait. Le risque maximal auquel étaient exposés les titres est égal à leur juste valeur.

Si le cours publié de ces titres avait varié de plus ou moins 20 % au 31 décembre 2013, le résultat global et les capitaux propres auraient varié de 114 250 \$.

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

21.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une autre partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et, de ce fait, amène la société à subir une perte financière.

L'exposition maximale de la société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable de la trésorerie, des avances aux dirigeants, des prêts à une société, des prêts aux administrateurs, dirigeants et à des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant au montant de 414 983 \$ au 31 décembre 2014 (28 159 \$ au 31 décembre 2013).

Le risque de crédit des avances aux dirigeants, des prêts à une société et des prêts aux administrateurs, dirigeants et à des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant est considéré comme limité. La société effectue un suivi continu des défaillances des contreparties. Aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée pour les périodes présentées.

La direction de la société estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus, à chaque date de présentation de l'information financière, est bonne.

Le risque de crédit de la trésorerie est considéré comme négligeable, puisque la contrepartie est une banque réputée dont la notation externe de crédit est excellente.

21.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers, qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et à s'assurer que la société dispose de sources de financement sous la forme de financements privés et publics suffisants.

Au cours de l'exercice, la société a financé ses programmes d'exploration, ses besoins en fonds de roulement et ses acquisitions de droits miniers au moyen de financements privés.

La société s'attend à pouvoir respecter ses obligations grâce à ses flux de trésorerie liés aux financements.

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs d'un montant de 273 206 \$ (261 138 \$ au 31 décembre 2013) ont des échéances contractuelles de moins de trois mois et le dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur de 497 818 \$ (85 112 \$ au 31 décembre 2013) ainsi que les billets à payer d'un montant de 230 000 \$ plus intérêts de 29 412 \$ (180 000 \$ plus intérêts de 95 270 \$ au 31 décembre 2013) ont des échéances allant jusqu'au 6 février 2016 (sans modalités de remboursement au 31 décembre 2013).

La société considère les flux de trésorerie qu'elle prévoit tirer des actifs financiers dans son évaluation et dans sa gestion du risque de liquidité, en particulier la trésorerie, les titres négociables et les crédits d'impôt à recevoir.

22. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

La société est financée en partie par l'émission d'actions accréditives et, en vertu de règles fiscales relatives à ce type de financement, la société s'est engagée à réaliser des travaux d'exploration et d'évaluation.

Ces règles fiscales fixent également des échéances pour la réalisation des travaux d'exploration qui doivent être entrepris au plus tard à la première des dates suivantes :

- Deux ans suivant les financements accréditifs;
- Un an après que la société a renoncé aux déductions fiscales relatives aux travaux d'exploration.

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

22. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (suite)

Cependant, il n'existe aucune garantie à l'effet que ces dépenses seront admissibles au titre de frais d'exploration au Canada, même si la société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard.

Le refus de certaines dépenses par l'administration fiscale pourrait avoir un impact fiscal négatif pour les investisseurs.

En vertu d'ententes avec des souscripteurs en 2011, la société s'était engagée à dépenser 245 000 \$ en Frais d'Exploration Canadien (« FEC ») avant le 31 décembre 2012. La société a engagé 163 875 \$ en FEC avant le 31 décembre 2012 et un solde approximatif de 77 000 \$ de FEC renoncés à des investisseurs n'a pas été engagé au 31 décembre 2012 et a été utilisé à d'autres fins que des travaux d'exploration. L'éventualité maximale pour la société relativement au non respect de ses engagements envers ses souscripteurs est approximativement de 55 000 \$. Au 31 décembre 2013, la société a comptabilisé un montant de 24 448 \$ dans les dettes fournisseurs et autres créditeurs à titre d'impôt de la partie XII.6 et a radié l'obligation liée aux actions accréditatives de 18 781 \$. Au 28 février 2014, la société avait produit les formulaires de réductions relatifs au montant de 77 000 \$ de FEC renoncés et qui n'ont pas été engagés au 31 décembre 2012.

Tel que mentionné à la note 7 sur les actifs d'exploration et d'évaluation concernant la transaction avec «GNH», la société doit engager sur une période de 18 mois des coûts relatifs à divers travaux, rapports et à l'obtention de certaines autorisations ministérielles estimés à 400 000 \$.

Comme prévu à l'entente signée le 15 juillet 2014 avec AGORACOM, la société émettra des actions pour les services rendus par AGORACOM, services étant la publicité en ligne, le marketing et les autres services de publicité inhérents. Aux termes de l'entente, la société émettra des actions pour une valeur de 12 500 \$ plus TVH pour services rendus jusqu'au 15 janvier 2015 (voir note 23). Le nombre d'actions qui devra être émis à la fin de chaque période sera déterminé en utilisant le cours de clôture des actions, à la bourse de croissance TSX, le jour de l'émission du communiqué annonçant le paiement. L'entente est de 12 mois commençant le 15 juillet 2014 et les services totalisant 50 000 \$ doivent être payés par la société au moyen de paiements trimestriels de 12 500 \$ plus TVH.

23. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 22 janvier 2015, la société a émis 8 M d'unités pour l'acquisition de 29 claims miniers situés dans la région de la Beauce au Québec (voir note 7).

Le 13 février 2015, la société a conclu un financement privé d'un montant de 164 500 \$. La société a approuvé l'émission de 3 290 000 unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires de la société à un prix de 0,07 \$ l'action, durant 36 mois suivant la clôture du financement. Un montant de 49 350 \$ lié aux bons de souscription émis sera comptabilisé en augmentation du surplus d'apport.

Le 24 février 2015, la société a procédé à l'émission de 282 500 actions ordinaires à AGORACOM pour payer le second versement payable en vertu de son entente selon les politiques de règlement de dette de la bourse de croissance TSX. Un montant de 4 025 \$ sera comptabilisé au résultat comme gain sur règlement d'une dette fournisseur.

Ressources de la Baie d'Uragold Inc.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

23. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE (suite)

Le 24 février 2015, la société a émis 1 100 000 unités (pour une valeur totale de 56 951 \$) pour l'acquisition de 5 claims (propriété Morin située dans la ville de Saint-Augustin-de-Woburn). Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires de la société à un prix de 0,07 \$ l'action, durant 36 mois suivant la clôture du financement. Un montant de 12 951 \$ lié aux bons de souscription émis sera comptabilisé en augmentation du surplus d'apport.

Le 5 mars 2015, la société a émis 400 000 unités (pour une valeur totale de 36 053 \$) pour l'acquisition de 8 claims de quartz. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires de la société à un prix de 0,07 \$ l'action, durant 36 mois suivant la clôture du financement. Un montant de 14 053 \$ lié aux bons de souscription émis sera comptabilisé en augmentation du surplus d'apport.